

PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 avril 2024

Le mercredi 24 avril 2024 à 18h30 le conseil municipal, convoqué le 16 avril 2024 s'est réuni à la salle du Conseil, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Frédéric CAUL-FUTY, maire.

Étaient présents (15) : Frédéric CAUL-FUTY, Etienne BONNAZ, Nathalie BRUNET-BALLESTO, Manoël BODET, Chantal CHAPON, Elisabeth GREVIN, Marc GUFFOND, Roger ROCH, Pierre-Emmanuel CAVAREC, Jérôme LAFRASSE, Marie-Jo MERUZ, Rodolphe RENFER, Christian SCHEVENEMENT, Marine EQUOY, Marie-Cécile AGUILANIU.

Absents excusés (4) : Rémy BIZZOCCHI (pouvoir à N. BRUNET-BALLESTO) Marie ANCELIN (pouvoir à M. EQUOY), Emilie MICARD, Patrick ADAMI (pouvoir à R. RENFER).

Absent (0) :

Secrétaire de séance : Chantal CHAPON.

DEL2024-36. Attribution du marché de travaux relatif à l'aménagement de la traversée du chef-lieu et espaces publics paysagers - T-PA-2024-01

Vu les articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique ;

Vu les articles R. 2113-4 à R. 2113-6 du Code de la commande publique ;

Vu la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage approuvée par les délibérations n°DEL2024-01 du 14 février 2024 et n°DB2024_07 du 22 février 2024 pour les travaux de traversée du village du Mont-Saxonnex entre la Commune du Mont-Saxonnex et la Communauté de Communes Cluses Arve et montagnes (2CCAM) ;

Considérant la volonté de la Commune du Mont-Saxonnex de procéder aux travaux d'aménagement de la traversée du chef-lieu et espaces publics paysagers en ce qui concerne, pour sa part, de réaliser les travaux de renouvellement de son réseau d'eau potable, d'installation d'un abribus, d'enrobés et d'aménagement sécuritaire et paysager ;

Considérant qu'au vu de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage approuvée par les délibérations n°DEL2024-01 du 14 février 2024 et n°DB2024_07 du 22 février 2024, la Commune du Mont-Saxonnex est le maître d'ouvrage délégué et la Communauté de Communes Cluses Arve et montagnes (2CCAM) est l'acheteur partenaire concernant les travaux relatifs au réseau d'assainissement ;

Afin de répondre à ce besoin, un avis d'appel public à la concurrence a été transmis à la publication sur le profil d'acheteur MP74.fr, au Dauphiné Libéré et au Messenger, le 19 février 2024.

Un avis rectificatif a été transmis à la publication sur le profil d'acheteur MP74.fr, au Dauphiné Libéré et au Messenger, le 23 février 2024.

Un avis rectificatif a été transmis à la publication sur le profil d'acheteur MP74.fr, au Dauphiné Libéré et au Messenger, le 21 mars 2024.

La date limite de remise des offres initiale a été fixée au 22 mars 2024, à 12H00.

La date limite de remise des offres finale a été fixée au 29 mars 2024, à 12H00.

Le marché de travaux, d'une durée prévisionnelle globale minimum de 29 mois, est alloué de la manière suivante :

Lot 1 : VRD :

- Lot 1A : VRD – Part Commune de Mont-Saxonnex ;
- Lot 1B : VRD – Part 2CCAM ;

Lot 2 : Enrobés :

- Lot 2A : Enrobés – Part Commune de Mont-Saxonnex ;
- Lot 2B : Enrobés – Part 2CCAM ;

Lot 3 : Espaces verts :

- Part Commune de Mont-Saxonnex ;

Chaque lot comprend une Tranche Ferme et une Tranche Optionnelle 1 :

Tranche Ferme : Aménagement de la place du Bourgeal au Creux de la boîte ;

Tranche Optionnelle 1 : Aménagement du Creux de la boîte à l'école Roger GUILLERMIN ;

Les critères d'attribution indiqués dans le règlement de consultation du marché sont pondérés de la façon suivante pour l'ensemble des lots :

- Valeur technique : 55 %,
- Prix des prestations : 45 %.

Il a été procédé à l'ouverture des plis le 29 mars 2024. L'ensemble des candidatures ont été reçues dans les délais et jugées recevables :

- Quatre offres dématérialisées pour le lot 1 ;
- Une offre dématérialisée pour le lot 2 ;
- Trois offres dématérialisées pour le lot 3.

Suite à cette ouverture des plis, la maîtrise d'œuvre ALP VRD Ingénierie a procédé à l'analyse des offres selon les critères d'attribution indiqués dans le règlement de consultation.

La commission MAPA s'est réunie le 12 avril 2024 en vue de l'attribution du marché.

Au vu du rapport d'analyse des offres de la maîtrise d'œuvre ALP VRD Ingénierie, elle propose de retenir :

- Pour le lot 1 : « VRD », l'offre présentée par MITHIEUX TP SAS, dont le siège social est domicilié 3 rue des Frères de Montgolfier – BP 30038 – 74602 SEYNOD CEDEX, comme étant économiquement la plus avantageuse pour un montant global de 1 597 865.05 € HT soit 1 917 438.06 € TTC :
 - Le montant du lot 1A – part Commune de Mont-Saxonnex est de 1 512 282.55 € HT soit 1 814 739.06 € TTC ;
 - Le montant du lot 1B – part 2CCAM est de 85 582.50 € HT soit 102 699.00 € TTC.
- Pour le lot 2 : « Enrobés », l'offre présentée par COLAS France SAS, dont le siège social est domicilié 130 avenue de la Roche Parnale – 74130 BONNEVILLE, comme étant économiquement la plus avantageuse pour un montant global de 358 837.75 € HT soit 430 605.30 € TTC :
 - Le montant du lot 2A – part Commune de Mont-Saxonnex est de 345 991.25 € HT soit 415 189.50 € TTC ;
 - Le montant du lot 2B – part 2CCAM est de 12 846.50 € HT soit 15 415.80 € TTC.
- Pour le lot 3 : « Espaces verts », l'offre présentée par MILLET PAYSAGE ENVIRONNEMENT SAS, dont le siège social est domicilié 354, route des Chênes – BP 21 – 73420 DRUMETTAZ-CLARAFOND, comme étant économiquement la plus avantageuse pour un montant global de 196 362.30 € HT soit 235 634.76 € TTC :

- Le montant du lot 3 – part Commune de Mont-Saxonnex est de 196 362.30 € HT soit 235 634.76 € TTC ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec 17 voix pour et 1 voix contre (M-C. AGUILANIU) décide de :

- **ATTRIBUER le marché de travaux pour la commune du Mont-Saxonnex, de la manière suivante :**
 - **Pour le lot 1 : « VRD », l’offre présentée par MITHIEUX TP SAS, dont le siège social est domicilié 3 rue des Frères de Montgolfier – BP 30038 – 74602 SEYNOD CEDEX, comme étant économiquement la plus avantageuse pour un montant global de 1 597 865.05 € HT soit 1 917 438.06 € TTC :**
 - Le montant du lot 1A – part Commune de Mont-Saxonnex est de 1 512 282.55 € HT soit 1 814 739.06 € TTC ;
 - Le montant du lot 1B – part 2CCAM est de 85 582.50 € HT soit 102 699.00 € TTC.
 - **Pour le lot 2 : « Enrobés », l’offre présentée par COLAS France SAS, dont le siège social est domicilié 130 avenue de la Roche Parnale – 74130 BONNEVILLE, comme étant économiquement la plus avantageuse pour un montant global de 358 837.75 € HT soit 430 605.30 € TTC :**
 - Le montant du lot 2A – part Commune de Mont-Saxonnex est de 345 991.25 € HT soit 415 189.50 € TTC ;
 - Le montant du lot 2B – part 2CCAM est de 12 846.50 € HT soit 15 415.80 € TTC.
 - **Pour le lot 3 : « Espaces verts », l’offre présentée par MILLET PAYSAGE ENVIRONNEMENT SAS, dont le siège social est domicilié 354, route des Chênes – BP 21 – 73420 DRUMETTAZ-CLARAFOND, comme étant économiquement la plus avantageuse pour un montant global de 196 362.30 € HT soit 235 634.76 € TTC :**
 - Le montant du lot 3 – part Commune de Mont-Saxonnex est de 196 362.30 € HT soit 235 634.76 € TTC ;
- **AUTORISER et de DONNER tout pouvoir à Monsieur Le Maire afin de signer le marché public de travaux d’aménagement de la traversée du village du Mont-Saxonnex entre la Commune du Mont-Saxonnex et la Communauté de Communes Cluses Arve et montagnes (2CCAM).**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Chantal CHAPON

Frédéric CAUL-FUTY

Secrétaire de séance

Maire de Mont-Saxonnex